



I. Bourses nationales de lycée

Nouveauté rentrée scolaire 2024/2025 : A compter de cette année, la demande de bourse sera à effectuer tous les ans. Il n'y a plus de reconduction automatique de la bourse jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant (*décret n°2024-306 du 3 avril 2024*).

Pour recenser les éventuelles demandes de bourses, vous aurez un formulaire à compléter dans le dossier d'inscription de votre enfant.

J'arrive en 3^{ème} Prépa-Métiers (élèves sortant de 4^{ème})

Les familles d'élève sortant de 4^{ème} et arrivant en 3^{ème}, peuvent faire **une télédéclaration de demande de bourses (via educonnect/toutatice) ou demander un dossier de bourses papier (auprès du secrétariat scolarité-bourses du lycée)** à compter du 1^{er} septembre 2024.

J'arrive ou je poursuis ma scolarité en section éducation nationale (élèves sortant de 3^{ème} arrivant en 2^{nde}, élèves continuant en 1^{ère} ou terminale : ASSP, GA/TL, MM, CC, MRC, MA, AGORA, MCVA, MCVB, DEAS)

Il convient de formuler une **nouvelle demande de bourses à chaque rentrée scolaire**, soit en :

- **autorisant l'automatisation de la demande de bourses entre juin et début juillet, lors de l'inscription de votre enfant au lycée (les 3^{ème} PM ne sont pas concernés par cette possibilité),**
- **télédéclarant via educonnect/toutatice (et transmettre l'accusé réception de la demande au secrétariat scolarité-bourses du lycée) à compter du 1^{er} septembre 2024,**
- **déposant une demande papier auprès du secrétariat scolarité-bourses à compter du 1^{er} septembre 2024.**

J'arrive ou je poursuis ma scolarité en section agricole (élèves sortant de 3^{ème} arrivant en CAPA 1^{ère} année SAPVER ou 2^{nde} SAPAT, élèves continuant en 2^{ème} année CAPA SAPVER ou 1^{ère}/Terminale SAPAT)

Il convient de formuler une **nouvelle demande de bourses à chaque rentrée scolaire**. Le **dossier papier** est à déposer au **secrétariat scolarité-bourses** à compter du **22 août 2024**, avec toutes les pièces justificatives.

Fin de la campagne de bourses : jeudi 17 octobre 2024

Simulation possible sur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

II. Bourses nationales de l'enseignement supérieur

Les élèves sortant de terminale et poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur (BTS, IUT, faculté, etc.) doivent faire leur demande de bourses lors de leur inscription sur Parcoursup ou se connecter sur etudiant.gouv.fr du **01/03/24 au 31/05/24**. Toutefois, une demande sera possible passé ce délai mais l'étude du dossier risque d'être plus longue.

III. Aides du Lycée Professionnel Jean Moulin

✚ Fonds social des lycéens (crédits État)

Le but est d'aider les familles en difficulté à faire face à différents besoins concernant la scolarité de leurs enfants : frais de restauration, frais d'internat, manuels scolaires, fournitures scolaires, transport, etc.

Les dossiers sont à retirer auprès de l'Assistante Sociale, des CPE ou du pôle scolarité.

Le montant de l'aide est fixé par une commission (représentants de l'administration, des élèves et des parents d'élèves) qui se réunit régulièrement pendant l'année scolaire.

IV. Autres Aides

✚ Mairies (CCAS) ou Comités d'entreprise

Votre mairie, centre communal d'action sociale ou votre comité d'entreprise peuvent vous apporter une aide exceptionnelle :

- une participation financière pour les transports en commun,
- la restauration scolaire des enfants,
- les voyages scolaires, etc.